



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

GUIDE DE LA MÉTROPOLE PARTICIPATIVE

AVEC VOUS, **La Métropole se construit**



**Solidarité, Services Publics, Aménagement, Projets Communs,
Environnement, Transport, Vie associative, Économie, Recherche...**

participation@lametro.fr



Marie-José SALAT

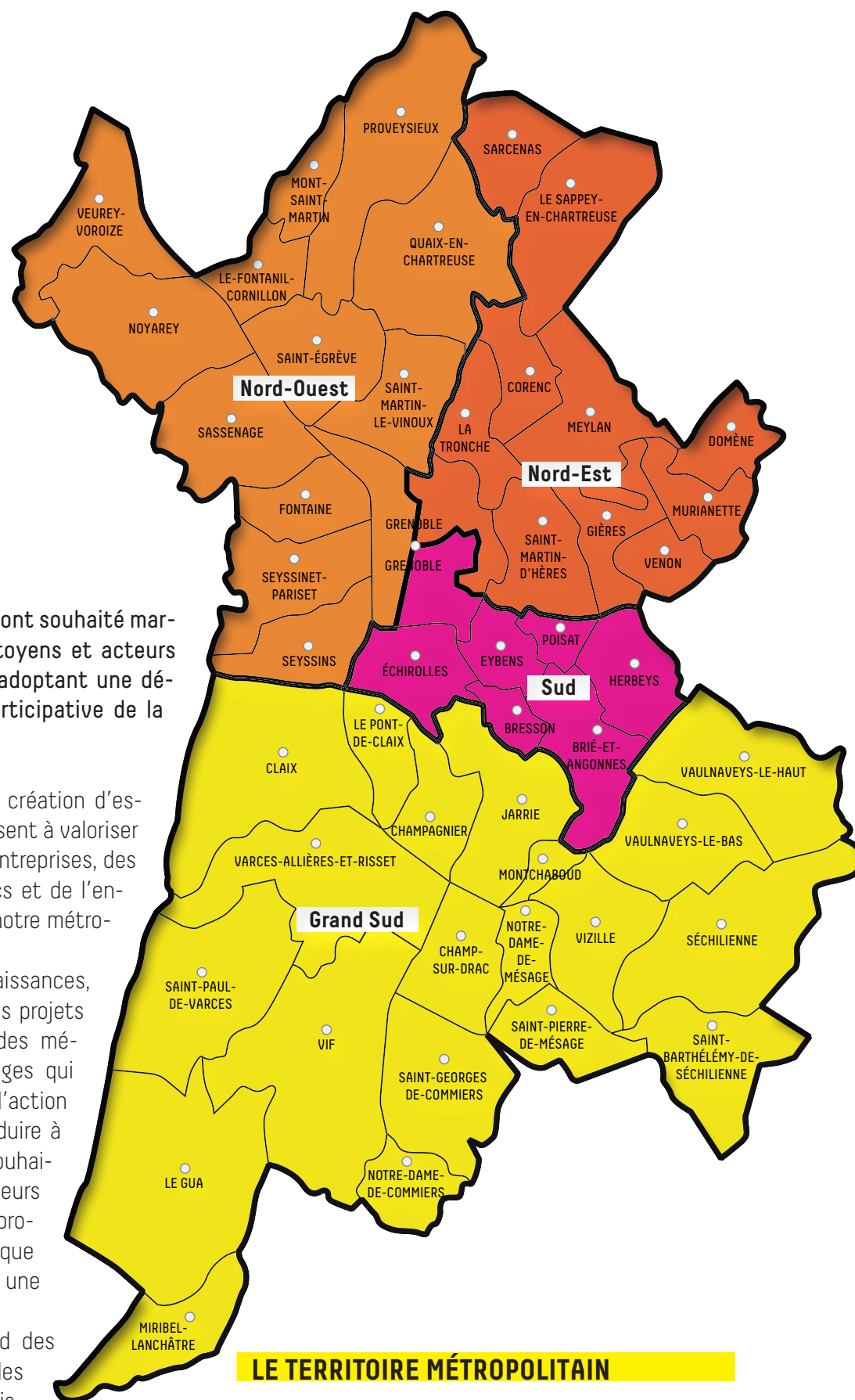
Vice-présidente
Grenoble-Alpes Métropole
Participation citoyenne,
éducation et lutte contre
les discriminations

Les élus de la Métropole grenobloise ont souhaité marquer leur volonté d'associer les citoyens et acteurs métropolitains à leurs travaux, en adoptant une délibération cadre sur la politique participative de la Métropole, le 6 novembre 2015.

Dans les faits, cela se traduit par la création d'espaces de dialogues et d'écoute qui visent à valoriser l'engagement des associations, des entreprises, des syndicats, des établissements publics et de l'ensemble des habitants et usagers de notre métropole.

Croiser nos paroles, élargir nos connaissances, partager nos usages, échanger sur les projets qui amélioreront la qualité de vie des métropolitains, sont autant de challenges qui participent à la modernisation de l'action publique. Ce partage doit nous conduire à l'action. C'est pourquoi les élus ont souhaité garantir aux métropolitains que leurs paroles seront entendues, que leurs propositions seront étudiées, et que chaque fois qu'une idée ne sera pas retenue, une explication sera apportée.

La volonté de décroisonner le regard des élus, des experts, des associations, des habitants, ... exige que les différents dispositifs participatifs s'articulent entre eux. Pour cela, nous avons souhaité publier ce guide, qui donnera les repères permettant de comprendre le contexte et la plus-value de votre engagement. Merci à tous pour le temps et l'énergie citoyenne consacrés à la Métropole grenobloise !



Les élus métropolitains ont acté la territorialisation de la Métropole, en juillet 2015. Pour une action publique et des services métropolitains réactifs et au plus proche des communes, quatre grands secteurs structurent désormais notre territoire.

PANORAMA DE LA PARTICIPATION

	QUOI ?	QUI ?	POURQUOI ?	OBJECTIFS
INSTANCES PERMANENTES	Conseil de développement	Acteurs socio-économiques, culturels, associatifs, jeunes, habitants, territoires voisins	CONSTRUIRE UNE MÉTROPOLE PARTENARIALE	Avis, alertes, contributions sur saisines ou auto-saisines sur les politiques publiques et le territoire
	Comités d'usagers	Habitants, associations, usagers spécifiques, personnes qualifiées	AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS	Suivi du fonctionnement des services publics
	Commission consultative des services publics locaux	Habitants, représentants d'associations, des comités d'usagers et des instances de participation communales	GARANTIR LA TRANSPARENCE DES SERVICES PUBLICS MÉTROPOLITAINS	Contrôle de la gestion des services publics
DISPOSITIFS PONCTUELS	Panels citoyens	Habitants tirés au sort issus des 49 communes	PORTER UN REGARD CITOYEN SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES	Avis citoyens sur les politiques publiques et pointer des engagements citoyens
	Interpellation citoyenne	Pétition réunissant 6 000 signatures d'habitants de la Métropole	INTERPELLER LES ÉLUS SUR UNE COMPÉTENCE MÉTROPOLITAINE	Ouvrir un débat en conseil métropolitain
	Concertations sur les politiques publiques et projets	Riverains, habitants, usagers et acteurs de la Métropole	INFORMER ET OUVRIR DES ESPACES DE DÉBATS	Plus value citoyenne intégrée dans les projets
	Fonds de Participation Intercommunal (FPI)	Habitants et associations porteurs de projets solidaires, démocratiques et respectueux de l'environnement	APPORTER UNE AIDE DE 300 A 3 000 € À DES PROJETS HABITANTS	Effet levier pour développer des projets d'habitants à l'échelle métropolitaine
RÉSEAUX	Réseau Territorial de la Participation	Techniciens et élus des communes de la Métropole	VALORISER ET FAVORISER LES ÉCHANGES DE PRATIQUES	Montée en compétence et développement d'une culture commune sur le territoire

LE COMITÉ PERMANENT DE LA PARTICIPATION

Composé d'élus et de représentants des instances consultatives de la Métropole, le rôle de ce comité permanent est de piloter, suivre et évaluer l'ensemble de la politique participative de la Métropole. Réuni au minimum trois fois par an, il suit les outils, démarches et instances participatives. Le comité permanent de la participation peut s'élargir à des experts - universitaires, autres élus, associations et habitants impliqués, selon les sujets et les besoins.

LA MÉTROPOLE À LA LOUPE

De la collecte des déchets à la distribution de l'eau en passant par les déplacements et l'habitat, la Métropole agit pour votre quotidien et pour un développement équilibré du territoire. Découvrez en un coup d'œil les compétences de la Métropole depuis le 1^{er} janvier 2015.

-  Les compétences déjà exercées par Grenoble-Alpes Métropole
-  Les compétences transférées des communes vers la métropole au 1^{er} janvier 2015



Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles



14
métropoles

Grenoble-Alpes Métropole

49
communes

450 000
habitants

550
kilomètres carrés



HABITAT

Définition des besoins en logement (programme local de l'habitat), attribution des financements de l'État pour la production de logements sociaux...

POLITIQUE DE LA VILLE

Promotion du développement social urbain, rénovation et revalorisation des quartiers en réduisant les inégalités. Dynamisation des solidarités territoriales et de l'insertion, prévention de la délinquance.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Création et gestion des zones d'activités économiques, pôles de compétitivité, soutien à l'innovation et à la création d'entreprises...

VOIRIE

Création, aménagement et entretien des voies, des espaces et ouvrages dédiés à tous les modes de déplacement.

PROMOTION TOURISTIQUE

Gestion, dynamisation et coordination des offices de tourisme.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Plan Air-Climat, espaces naturels, lutte contre la pollution atmosphérique, éducation à l'environnement...

ÉNERGIE

Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz. Gestion des réseaux de chaleur urbains.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Développement des énergies renouvelables.

DÉCHETS

Prévention, collecte, tri et valorisation.

URBANISME

Réalisation du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), projet de planification de l'espace métropolitain au cours du mandat.

DÉPLACEMENTS

Organisation de la mobilité (transports en commun, Métrovélo, itinéraires cyclables, etc.)

EAUX USÉES ET PLUVIALES

Collecte et traitement.

EAU POTABLE

Gestion de la ressource, production, distribution.

PRÉSIDENT, VICE-PRÉSIDENTS ET CONSEILLERS DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN

PRÉSIDENT



Président
Christophe FERRARI
Maire de Pont-de-Claix

VICE-PRÉSIDENTS



1^{ère} vice-présidente
Claire KIRKYACHARIAN
Grenoble
Personnels et administration générale



2^e vice-président
Raphaël GUERRERO
Maire de Jarrie
Finances et budget



3^e vice-président
Fabrice HUGELÉ
Maire de Seyssins
Économie, industrie, tourisme
et attractivité du territoire



4^e vice-président
Renzo SULLI
Maire d'Échirolles
Politique de la ville
et rénovation urbaine



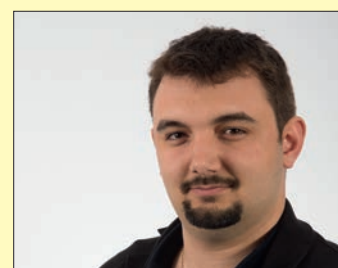
5^e vice-présidente
Christine GARNIER
Grenoble
Habitat, logement
et politique foncière



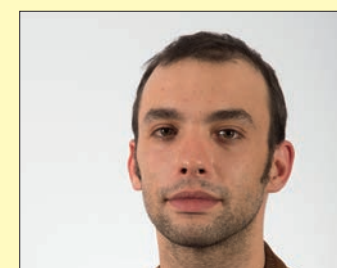
6^e vice-président
Christophe MAYOUSSIER
Maire du Gua
Eau



7^e vice-président
Yannik OLLIVIER
Maire de Saint-Martin-le-Vinoux
Aménagement du territoire, risques
majeurs et projet métropolitain



8^e vice-président
Jérôme RUBES
Saint-Martin-d'Hères
Emploi, insertion, économie sociale et
solidaire



9^e vice-président
Yann MONGABURU
Grenoble
Déplacements



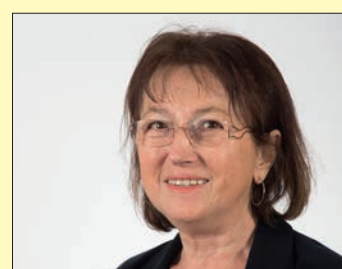
10^e vice-présidente
Françoise AUDINOS
Vizille
Agriculture, forêt et montagne



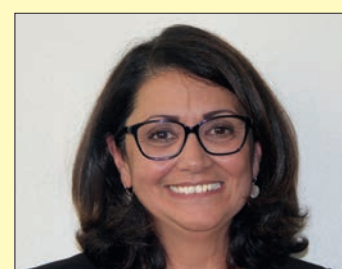
11^e vice-président
Ludovic BUSTOS
Maire de Poisat
Espaces publics et voirie



12^e vice-président
Claus HABFAST
Grenoble
Enseignement supérieur,
recherche, Europe et équipements
communautaires



13^e vice-présidente
Françoise CLOTEAU
Maire de Champagnier
Hébergement
et gens du voyage



14^e vice-présidente
Marie-José SALAT
Grenoble
Participation citoyenne, éducation
et lutte contre les discriminations



15^e vice-président
Jérôme DUTRONCY
Fontaine
Environnement, air, climat
et biodiversité



16^e vice-président
Bertrand SPINDLER
Maire de La Tronche
Énergie et aménagement numérique



17^e vice-président
Georges OUDJAUDI
Saint-Martin-d'Hères
Prévention, collecte
et valorisation des déchets



18^e vice-présidente
Alberte DESSARTS
Gières
Évaluation des politiques publiques

VOS ÉLUS

Le conseil métropolitain est composé de 124 conseillers métropolitains issus des conseils municipaux des 49 communes. Il se réunit environ une fois par mois en séance publique (retransmise en direct sur internet) pour délibérer et adopter les décisions qui guident les actions de la Métropole.

Parmi les 124 élus, 18 Vice-Présidents entourent le Président, Christophe FERRARI et constituent l'exécutif métropolitain.

CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Suzanne DATHE
Grenoble
Dispositifs contractuels



Guy JULLIEN
Maire de Veurey-Voroise
Artisanat, commerce,
petites et moyennes entreprises



Michelle VEYRET
Saint-Martin-d'Hères
Patrimoine



Christiane RAFFIN
Maire de Proveysieux
Animation territoriale



Micheline BURGUN
Poisat
Commande publique

QU'ALLONS-NOUS CONSTRUIRE ENSEMBLE ?

DES ESPACES DE DÉBATS ET DE PROXIMITÉ

La Métropole ne peut se construire qu'avec ses usagers, habitants, acteurs socio-économiques, associations... en installant des espaces propices à l'écoute et aux échanges. C'est la vocation des différents dispositifs participatifs. Chacun à leur manière, de façon ponctuelle ou dans la durée, permettent de faire le lien entre l'engagement des citoyens, les acteurs métropolitains et la Métropole représentée par ses élus qui s'appuient sur leurs contributions pour délibérer.

UN ENGAGEMENT DES CITOYENS DANS UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE

Pour mener à bien ses missions d'intérêt général, la Métropole s'appuie sur la participation de chacun afin de mettre en œuvre ses services et ses politiques publiques.

Le partenariat entre les élus, l'administration et les acteurs du territoire métropolitain permet d'identifier les leviers et les freins pour que chacun ait envie de s'engager dans une dynamique collective.

Créer les conditions de ce partenariat entre acteurs du territoire est l'une des vocations des dispositifs participatifs.

DES POLITIQUES ET SERVICES PUBLICS TRANSPARENTS ET ÉVALUÉS

Établir le dialogue et la confiance entre les différentes parties prenantes du territoire est essentiel. La transparence et l'évaluation des services et des politiques publiques avec les usagers conduiront à leur amélioration.

SE TENIR INFORMÉ

- Le journal « Métropole » est distribué dans les boîtes aux lettres des 49 communes.
- Les séances du conseil métropolitain sont publiques. Elles se déroulent au siège de la Métropole, au 1^{er} étage du bâtiment Le Forum, 3 rue Malakoff à Grenoble.
- En ligne sur le site lametro.fr : les démarches participatives sur l'onglet « Participation », les vidéos du conseil métropolitain et toutes les actus thématiques de la métropole.

- En ligne sur le site c2d.lametro.fr : les travaux du conseil de développement.
- En ligne sur le site obsy.aurg.org : les travaux du réseau des observatoires de l'agglomération grenobloise.
- En ligne sur data.metropolegrenoble.fr : l'ensemble des données publiques disponibles pour les habitants.

Pour répondre à l'ensemble de vos questions sur la participation des habitants, une seule adresse mail : participation@lametro.fr